



DISPOSITION DES BACS

Afin d'assurer un bon déroulement des différentes collectes, quelques règles simples sont à respecter en ce qui concerne la disposition des bacs roulants résidentiels.

1. Les bacs doivent être mis en bordure de rue en soirée, la veille de la collecte.
2. Les roues doivent être positionnées du côté de la résidence afin d'augmenter l'efficacité du transbordement dans les camions.
3. Il doit y avoir un espace libre d'un mètre tout autour de chacun des bacs afin de permettre au camion de prendre le bac sans briser les objets qui l'entourent. Sans cet espace, il est possible que vos bacs ne soient pas vidés.
4. Aucun sac ou objet ne doit être disposé à côté du bac sans quoi celui-ci ne sera pas ramassé.

